

Appel à projets n°2017-02-05

Création de 25 places de services de soins Infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes âgées et de 5 places de services de soins Infirmiers à domicile (SSIAD) pour personnes handicapées vieillissantes dans le département de la Savoie

Commission d'information et de sélection du 06 Juillet 2017
Dossier Croix Rouge

Annexe 4 du procès-verbal de séance

1. Les points forts constatés dans le dossier

- Les objectifs de coopération et de coordination sont décrits et concrets.
- Les principes d'intervention sont définis avec précision : le projet d'accompagnement des personnes est construit avec une forte attention portée aux habitudes de vie et aux habitudes familiales des bénéficiaires. L'organisation de la continuité des soins et les modalités de gestion des urgences sont précises.
- Une attention particulière est portée à la mise en œuvre du droit des usagers
- Le candidat bénéficie de la certification qualité AFNOR « Services aux Personnes à Domicile »
- Le candidat propose une équipe professionnelle diversifiée avec l'intervention possible d'ergothérapeute, psychologue et psychiatre.
- Un calendrier du projet est présenté pour une mise en œuvre en conformité avec celle attendue dans le cahier des charges de l'appel à projets.
- La bientraitance est inscrite comme fondement du projet soutenu par le candidat. Elle sera inscrite dans la démarche d'évaluation interne du SSIAD au travers d'un questionnaire d'autoévaluation de la bientraitance en SSIAD de l'ANESM.
- Concernant la prévention de la maltraitance, un programme de formation à la bientraitance à domicile et la prévention de la maltraitance est inscrit au niveau national pour l'ensemble des professionnels.
- Le recueil du consentement de l'usager est prévu et une information la plus claire et précise possible est effectuée auprès de la personne et de ses proches.
- Les aidants familiaux trouvent une place réelle dans le dispositif mis en œuvre par le candidat.
- Les familles sont rencontrées lors de l'élaboration du plan de soin afin d'améliorer la connaissance de la personne ses conditions de vie antérieures, etc. Les familles sont informées et elles peuvent être utiles comme support au travail d'accompagnement.
- Le budget est conforme au cahier des charges de l'AAP ; soit un coût total de 356 950 euros.

2. Les insuffisances ou incomplétudes constatées dans le dossier

- Le projet manque de précisions sur l'organisation pratique de ce SSIAD, en termes de territoire, parc automobile, organisation logistique liée à l'activité...
- La répartition des places PA et PHV n'est pas clairement décrite. Il n'y a pas eu d'étude précise des besoins de la population du secteur.
- Le SSIAD ne dispose pas d'un local dédié, seul un bureau est mis à disposition par l'AFD-UNA. Le local étant situé à Albertville, ce dernier est excentré par rapport au territoire principal du SSIAD.
- Concernant les Ressources humaines, le candidat prévoit 14 Aides-Soignantes pour 5,4 ETP. Ce qui représente un temps de travail moyen de 0,38 %. Aucune explication n'est donnée quant à la raison de ce choix qui laisse envisager plusieurs contrats sur des temps de travail très réduit.
- Le soutien à l'équipe n'est pas décrit avec précision.
- Manque éléments concrets sur l'organisation des tournées: leur territoire, le personnel affecté à chaque tournée...
- Les modalités de management de proximité et de soutien à l'équipe ne pas mentionnées
- Aucune action de prévention en faveur des personnes âgées et en direction de leurs aidants n'est évoquée de façon formelle

3. Les réponses du promoteur aux questions posées en séance par les membres de la commission

- Sur l'emplacement du local situé à Albertville

- Des bureaux seront proposés par l'Association d'Aide aux Familles à Domicile sur la commune d'Albertville.
- Cette commune est située de manière centrale par rapport aux autres secteurs.
- Il a été tenu compte de la spécificité du territoire (zone montagneuse avec deux vallées excentrées à desservir).

- Sur l'organisation pratique et le fait d'avoir recours à des temps de travail réduits

- La Croix Rouge prévoit 14 Aides-Soignantes pour 5.4 ETP, ce qui représente un temps de travail moyen de 0.38%.

Les temps plein étant priorisé mais le contexte SSIAD oblige à plus de travail le matin ainsi que le soir.

De plus, le fait de devoir fractionner les journées ne facilite pas l'organisation. Cette organisation a été privilégiée afin d'éviter les ruptures et permettre un meilleur accompagnement des personnes.

La Croix Rouge a également pris en considération le contexte géographique et la zone montagneuse.

Elle privilégie la qualité des soins apportés.